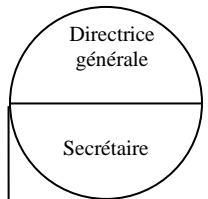


**Registre des décisions prises par la directrice générale  
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**  
en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction  
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*



**Le 21 septembre 2020**

Rapport des décisions prises ce jour par la directrice générale en vertu de l'article 317 de la *Loi modifiant principalement la Loi sur l'instruction publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

**Adoption du rapport des décisions prises par la directrice générale le 8 septembre 2020**

M<sup>me</sup> Caroline Dupré, directrice générale, adopte le rapport des décisions qu'elle a prises le 8 septembre 2020. DG-20-09-136

**Modification à la décision DG-20-09-132**

CONSIDÉRANT QUE la décision DG-20-09-132 faisait référence à une mise à pied pour incapacité, et ce, à compter du 20 octobre 2020;

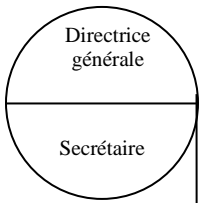
CONSIDÉRANT QUE la date de mise à pied qui devait figurer à la résolution est plutôt celle du 2 octobre 2020.

M<sup>me</sup> Caroline Dupré modifie la décision DG-20-09-132 afin d'y modifier la date de la mise à pied pour incapacité physique de M. Serge Lupien, concierge de nuit classe I à l'école secondaire Casavant, afin que celle-ci soit fixée au 2 octobre 2020 au soir. DG-20-09-137

**Ajouts au contrat – 1920-LAR-01 – Réaménagement du parc-école de l'école Larocque**

CONSIDÉRANT la résolution n° DG-20-05-57 octroyant un contrat de 208 069,00 \$ (taxes exclues) à *Excavation Laflamme et Ménard* pour le réaménagement du parc-école de l'école Larocque;

CONSIDÉRANT QUE les ajouts de la facture 32248 au montant de 53 028,49 \$ (taxes exclues) ainsi que la facture de la retenue 32248R au montant de 5 302,85 \$ (taxes exclues) portent le total des ajouts à un montant de 58 331,34 \$ (taxes exclues).



**Registre des décisions prises par la directrice générale  
du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe**  
*en vertu de l'article 317 de la Loi modifiant principalement la loi sur l'instruction  
publique relativement à l'organisation et à la gouvernance scolaires*

M<sup>me</sup> Caroline Dupré, directrice générale :

DG-20-09-138

- accepte les ajouts au montant total de 58 331,34 \$ (taxes exclues) pour le projet 1920-LAR-01;
- autorise le directeur du Service des ressources matérielles, M. Jean-François Soumis, à signer les documents relatifs à cet ajout.

\_\_\_\_\_  
Directrice générale

\_\_\_\_\_  
Secrétaire général